

Commune de MORILLON

Séance du 6 mars 2020

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12



Date de la convocation
02.03.2020

Date d'affichage
02.03.2020

L'an deux mille vingt, le 6 mars à 19 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de **Alain DENERIAZ, Maire**

**Présents :**

Alain DENERIAZ Maire, Robert DENERIAZ, Jean BAUMSTARK,  
Adjoints, Claude DORANGE-PATTORET, Thérèse GUERROT ANTHOINE, Frédéric ANDRES, Laurent  
TRONCHET, Eric SAUDMONT, François JULIAND, Elodie CHRISTINAZ, Conseillers Municipaux

**Excusés :**

Martine LALLIARD qui donne pouvoir à Thérèse GUERROT-ANTHOINE  
Annie PASQUIER qui donne pouvoir à Alain DENERIAZ  
Pascal BOBO qui donne pouvoir à Laurent TRONCHET

**Absent :**

Xavier CHASSANG  
Jocelyne PEREIRA

**A été nommé secrétaire de séance :** Pas de secrétaire de séance

**Délibération n° 2020.17**

Objet de la délibération

**BUDGET DE LA COMMUNE : ADOPTION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2019**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Puis, sous la présidence de M. Robert DENERIAZ, 3<sup>ème</sup> Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi (cf fiche synthétique jointe).

Hors de la présence de M. Alain DENERIAZ, Maire, M. Robert DENERIAZ fait procéder au vote du compte administratif 2019 du budget communal.

**VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain DENERIAZ

Alain DENERIAZ

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**  
**PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
DÉPENSES NETTES de l'exercice 2019	2 254 427.28 €
RECETTES NETTES de l'exercice 2019	3 138 631.81 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 [ Excédent de ]	884 204.53 €
Rappel de la part affectée à l'investissement en 2019(1068)	2 272 755.42 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	2 555 283.45 €
Intégration de résultats de deux syndicats dissous (*)	253.26 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>1 166 985.82 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DÉPENSES NETTES de l'exercice 2019	1 074 553.99 €
RECETTES NETTES de l'exercice 2019	2 614 897.28
RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 [excédent de ]	1 540 343.29 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	- 735 625.46 €
Intégration de résultats de deux syndicats dissous (*)	- 147 351.24 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>657 366.49 €</b>

(\*)

Résultats du Syndicat Intercommunal d'études et d'aménagement du Grand Massif (SIEAGM) dissous par arrêté préfectoral n° 2014163-0007 du 12 juin 2014 : ses résultats ont été repris en partie au BP de la commune de MORILLON + résultats du Syndicat Intercommunal Défense Torrent du Verney dissous, ses résultats sont repris à 50 % dans le BP de la commune de MORILLON